

Réinscription des médecins retraités souhaitant prêter main-forte durant la pandémie

2 mars 2021

Réinscription des médecins retraités au tableau de l'ordre

Dans le contexte d'urgence sanitaire qui se poursuit et d'appel à la mobilisation des professionnels de la santé, le Collège, le MSSS et l'ACPM ont convenu de renouveler l'entente en vigueur depuis le 27 mars 2020. Celle-ci permet la réinscription des médecins retraités au tableau de l'ordre, avec une assurance-responsabilité professionnelle, pour combler un besoin spécifique dans un établissement de santé, le tout sans frais pour le médecin. [Pour en savoir davantage.](#)

Contribution des médecins retraités à la campagne de vaccination contre la COVID-19 et enquêtes épidémiologiques

Si vous êtes un médecin retraité et que vous répondez aux critères d'admissibilité, vous pouvez contribuer à la campagne de vaccination contre la COVID-19 ou aux enquêtes épidémiologiques en vous inscrivant sur la plateforme [Je contribue](#). [Pour connaître tous les détails, cliquez ici.](#)